
DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussigné, **PAUL-ANDRÉ HARVEY**, résidant actuellement au 600, Montée St-François, en les cité et district de Laval, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des défendeurs à l'action collective intentée par l'Association des jeunes victimes de l'Église (ci-après l' « AJVE »);
2. J'ai plaidé coupable à 39 chefs d'accusation d'attentat à la pudeur et d'agression sexuelle dans les dossiers criminels portant les numéros 150-01-035238-121, 150-01-036624-121, 150-01-037359-123, 150-01-038319-126, 150-01-043275-149 ;
3. Je suis présentement incarcéré au pénitencier situé au 600, Montée St-François suite au jugement de l'honorable Pierre Lortie me condamnant à une peine totale de 6 ans ;
4. Dans le cadre de mon dossier carcéral, je suis représenté par Me Renée Millette ;
5. Je n'ai jamais parlé ni eu le moindre contact avec les procureurs de l'AJVE, soit la firme Trudel Johnston & Lespérance (ci-après « TJL »), par quelque moyen que ce soit ;
6. La décision de contacter les avocats de TJL et de leur transmettre des documents était entièrement de ma propre initiative ;
7. Le 9 mars 2018, j'ai relevé Me Millette de son secret professionnel concernant les communications que j'ai eues avec elle afin qu'elle puisse en faire part à TJL ;
8. Pendant mon incarcération, j'ai rédigé certains documents relatant certains aspects de ma vie. J'ai demandé à Me Millette de remettre ces documents à TJL;
9. Suite à ma demande, Me Millette m'a informé qu'elle avait transmis aux avocats de TJL les documents suivants:
 - i. « Choisir de révéler... pour mieux guérir », daté du 25 novembre 2016 (Annexe 1 à ma déclaration);
 - ii. « Choisir de révéler... pour mieux guérir », daté du 6 mars 2017 (Annexe 2 à ma déclaration) ;
 - iii. Page 9 d'un document dont le titre de la section est « Une justice permissive », non datée (Annexe 3 à ma déclaration);

- iv. Première page d'une lettre adressée à « Madame la Procureure », non datée (Annexe 4 à ma déclaration);
10. Tous les faits relatés dans la présente déclaration et dans les annexes 1, 2 3 et 4 sont vrais ;

ET J'AI SIGNÉ :



PAUL-ANDRE HARVEY

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI
à Laval, le 23 avril 2018



Commissaire à l'assermentation

ANNEXE 1

25-11-2016

Choisir de révéler... pour mieux guérir

J'ai donné ce titre à ce document, car il répond bien à ce que je vis ici depuis des mois. Pendant près de cinquante ans, j'ai préféré garder le silence sur ma conduite déviante envers des enfants. En ouvrant maintenant mon cœur à des gens en qui je mets ma confiance, je me déleste d'un poids qui m'empêchait de montrer mon vrai visage et de connaître la liberté et le véritable bonheur.

C'est un homme nouveau qui est en train de naître.

Les liens avec mon enfance et événements marquants

Dans un document précédent, j'ai raconté de long et en large mon enfance ainsi que les carences que j'ai vécues. Des événements m'ont marqué profondément. Il y a eu la mort tragique de mon petit frère à peine âgé d'un an. C'est moi qui tenais le couteau qui l'a atteint accidentellement, un geste de ma part qui m'a marqué toute ma vie. Il y a eu le décès de mon père alors que je venais d'avoir sept ans. L'absence d'un père quand on est un jeune enfant laisse un vide irréparable et difficile à combler. Nous avons vécu pauvrement et notre mère a fait pratiquement des miracles pour subvenir à nos besoins les plus élémentaires.

À l'âge de 9 ans, j'entre pour une année comme pensionnaire pour y faire ma quatrième année. C'est la paroisse qui défraie la pension. C'est une école de garçons régie par des religieuses. Au plan académique, c'est un atout, mais je suis coupé de ma famille qui me manque et dont je m'ennuie, surtout de ma petite sœur.

Le reste de mon enfance et une partie de mon adolescence se sont déroulés sans problème. La proximité de l'église et la présence des prêtres m'ont donné le goût de devenir prêtre. À part deux occasions où j'ai osé regarder les fesses d'une voisine d'en face, je n'ai jamais risqué poser d'autres gestes avec les filles, même à l'éveil des sens à l'âge de l'adolescence. J'ai été élevé dans un climat de pudeur extrême. Ma grand'mère qui résidait chez nous était la première à parcourir le catalogue de chez Eaton pour en faire la censure.

Dès l'âge de quinze ans, j'entre comme pensionnaire au séminaire durant cinq ans, soit jusqu'à l'âge de vingt ans. Ce n'est que durant les périodes de vacances que j'ai l'occasion de côtoyer les filles de mon âge. Toutes celles qui me plaisaient ont trouvé preneurs et j'envie mes frères qui se vantent de leurs exploits sexuels. Comme j'entretiens l'idée de devenir prêtre un jour et que l'entourage se charge de me le rappeler, je dois faire le deuil de toutes les expériences affectives avec les filles, même pas un seul petit baiser. Pendant des années, j'ai refoulé mon appétit sexuel, à part de rares masturbations durant les années de pensionnat.

À la fin de mes études au séminaire, ce n'est une surprise pour personne, j'entre comme pensionnaire pour quatre ans pour me préparer à la prêtrise. Durant les vacances, alors que je porte déjà la soutane noire, les contacts avec la gent féminine deviennent des exploits. Pendant les mois d'été, je m'occupe, toujours revêtu de la soutane, de terrains de jeux où je côtoie garçons et filles et tout cela sans histoires. Lorsque je suis ordonné prêtre au bout de quatre années passées pratiquement en vase clos, sans véritable contact avec le vrai monde, sans avoir eu l'occasion de vérifier si c'était ma vocation de vivre la chasteté durant toute ma vie, j'accepte de devenir prêtre et je plonge dans l'inconnu sans avoir appris à nager...

Comment je me sentais avant le premier abus sexuel

Mes trois premières années d'apprentissage se sont déroulées sans problème. Après une année passée en paroisse où je n'ai fait que du bureau, de la visite paroissiale et des confessions à longueur d'année, je m'en vais comme professeur et surveillant d'élèves au petit séminaire. Avec les garçons, je n'ai jamais eu de mésaventures. J'aimais ce milieu de travail, mais j'avais de grands vides affectifs à combler. J'aimais les enfants qui m'ont toujours manqué. J'enviais les pères de famille lorsque je les voyais en train de câliner leurs enfants et de leur manifester de la tendresse. Je mettais en doute mon choix d'être devenu prêtre, mais je n'ai pas osé quitter la prêtrise de peur de déplaire et de passer pour un « lâcheur ». C'est ainsi qu'on considérait les prêtres qui quittaient la prêtrise. De retour en paroisse, à l'âge de vingt-huit ans, les premières expériences malheureuses se sont produites. Je venais d'atterrir dans un milieu ouvrier, dans une période où les prêtres étaient chaleureusement accueillis partout. Je me sentais comme une vedette populaire en voyant les enfants, surtout les filles, se précipiter vers moi dans les cours d'école et les terrains de jeux. Je n'avais pas à partir à leur recherche, elles accouraient spontanément vers moi. Je me sentais comme un petit veau de printemps, excusez l'expression, avec des besoins affectifs et un cœur d'adolescent dans un corps parvenu à l'âge adulte. La vie effective était pour moi un monde complètement inconnu, un monde inexploré et tabou que je n'avais jamais connu.

Au bout de quelques semaines, après avoir arpenté les rues et les quartiers, je fais la connaissance d'une famille que je n'ai pas oubliée, celle de Daniel et d'Aline, un couple au milieu de la trentaine. Ils ont un garçon et trois filles, dont la dernière, Sylvie, une petite fille rondelette de huit ou neuf ans, qui m'a fait tourner la tête. Je leur ai souvent rendu visite, car je me sentais bien accueilli chez eux. Ça sentait le bonheur à plein nez dans leur maison. Je me rappelle, je ne sais pas comment, avoir invité Sylvie à venir après la classe me rendre visite au presbytère si elle le voulait bien. C'était vers la fin d'octobre. Elle a sonné à la porte et elle souhaitait que je sois là pour lui ouvrir. Elle avait le sourire aux lèvres et elle sentait bon comme d'habitude. Le bureau où je la reçois est tout vitré et à la vue de gens qui peuvent arriver à l'improviste. Elle s'assoie en face de moi un peu gênée et je la serre tout contre moi. En cette période de l'année, elle portait des basculotte. Je glisse ma main gauche dans le bas de son dos, sans toutefois aller plus loin, et je la caresse durant quelques minutes, toujours dans la crainte de quelqu'un qui nous surprenne. Je crois lui avoir dit que je l'aimais beaucoup et qu'elle pourrait revenir si elle voulait me revoir. Elle est revenue me visiter à deux ou trois reprises de la même manière. Je savais que ce n'était pas convenable ce que je faisais, mais j'y trouvais un plaisir que je n'avais jamais connu auparavant. Lorsqu'elle a cessé de me rendre visite en cachette, j'ai deviné qu'elle avait sûrement parlé à ses parents. C'est ainsi que son oncle, un policier de la ville, m'a fait venir pour me réprimander et m'aviser de ne plus recommencer. Je venais alors de couper les liens avec une famille que j'aimais beaucoup.

Mes besoins non comblés et mes insatisfactions

Durant mes longues années de pensionnat dans des milieux masculins, je me suis ennuyé de ma famille. J'ai souffert de l'absence des filles dans ma vie quotidienne. Le temps des vacances ne suffisait pas à combler mes vides affectifs. J'ai grandi dans une famille où la pudeur était de mise en tout temps et où les marques d'affection et de tendresse étaient mal perçues. Même au temps des Fêtes, j'étais gêné d'embrasser ma mère. Je ne me souviens pas d'avoir vu traîner à la maison des livres ou des revues pornographiques. Si mes frères en regardaient, c'était en cachette et à mon insu. C'était encore plus rare dans un milieu comme le séminaire qui avait comme priorité les vocations à la prêtrise.

Durant toute ma vie, et ce jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, je n'avais vécu aucune expérience sexuelle, si ce n'est quelques éjaculations occasionnelles dont je n'étais pas fier. Je me dépêchais de nettoyer mes draps pour effacer toute trace du plaisir défendu. Je savais bien que certains prêtres avaient des femmes dans leur vie et j'admirais leur audace d'agir ainsi pour satisfaire leur sexualité. Jamais je n'osais parler de ça avec mes proches ou un directeur spirituel. Je rongais mon frein tout seul en refoulant des besoins non comblés depuis mon enfance.

*Je n'ai jamais été un voyeur, ni à la télé ou l'internet, encore moins en présence de personnes, surtout des enfants. Aussi, jamais je ne me suis exhibé sexuellement devant quelqu'un. Je n'étais pas un voyeur, **mais je trouvais mon plaisir à toucher sans manipuler.** C'est ainsi dans toutes les agressions que je me suis comporté avec les jeunes filles.*

Une agression planifiée

*Au fur et à mesure des visites au domicile de Sylvie, mon affection pour elle grandissait et prenait beaucoup de place dans mes pensées. Souvent, c'était au début de la veillée que je leur rendais visite. Il m'arrivait d'avoir de la difficulté à dormir. Je m'imaginai en train de serrer cette fillette dans mes bras et de la cajoler. **Mes pensées n'allaient pas plus loin, mais c'était déjà trop, c'était franchir une zone interdite.** De là à franchir cette zone, je n'avais plus qu'à trouver l'occasion d'être seul avec elle... **Je n'ai pas tenté de me débarrasser de ces pensées perverses, loin de là. Je les entretenais, je devenais obsédé sexuellement. Cette fillette occupait toutes mes pensées.** Au risque de briser ma relation avec cette famille que j'aimais, j'allais profiter de sa candeur d'enfant pour l'inviter à venir me rencontrer chez moi. Je devinais que dans sa tête d'enfant elle ne pressentait rien de mal à venir me rencontrer. C'est avec le sourire aux lèvres qu'elle s'est présentée chez moi. Lorsque je la serrais tout contre moi, tout s'est fait en douceur, sans la brusquer ni la molester. Elle semblait prendre plaisir aux gestes de tendresse que je lui faisais. Du moins, c'est ce que j'ai toujours pensé. C'est sûrement pour cette raison qu'elle est revenue à deux ou trois occasions pour revivre la même expérience.*

Chacune de ces rencontres d'intimité avec elle était pour moi un moment d'extase et d'excitation sexuelle. Une seule fois, je m'en souviens, j'ai vécu la rencontre alors que j'étais en érection. J'ai fait en sorte qu'elle ne s'en rende pas compte. Il faut dire qu'avec l'épaisseur de la soutane, je me sentais protégé. J'aurais été gêné si elle s'en était aperçu. J'aurais aussi eu peur qu'elle en parle à ses parents.

Ce que je me reproche surtout, c'est d'avoir fait subir à Sylvie une **agression planifiée** à l'avance. Je ressens plus de culpabilité si je compare à la majorité des autres agressions qui se sont passées spontanément, en profitant d'une situation favorable qui se présentait. Si cela ne change rien pour la victime, cela diffère au niveau de ma responsabilité. **J'ai profité et abusé de la confiance des parents pendant plusieurs jours, le temps nécessaire pour apprivoiser cette enfant et créer chez elle un climat de confiance.**

Pensées tordues ou distorsions cognitives

Après chacune des visites dans sa famille ou après avoir côtoyé Sylvie dans la cour d'école, je retournais chez moi tout bouleversé et de plus en plus fasciné par cette enfant. Loin de chasser les idées perverses qui me passaient par la tête, je les entretenais avant de m'endormir. **Je n'ai jamais songé à lui faire du mal**, je l'aimais trop pour ça. Jamais je n'ai pensé l'approcher et la toucher au point de la molester et de lui faire de la peine. Toutefois, j'étais conscient que mon comportement allait la troubler. **Je regrette d'avoir voulu satisfaire mes besoins affectifs au détriment du bonheur de cette enfant.** C'est un souvenir qui fait ma honte depuis des années et qui restera gravé dans ma mémoire. Ces aventures avec cette enfant m'ont marqué plus que les autres car elles ont comme ouvert la porte aux abus qui ont suivi. Je venais de franchir une étape de déviation qui allait durer près de vingt ans.

Un environnement favorable

Je suis convaincu que le milieu paroissial a été un terrain favorable dans la commission des nombreux délits. Le contact constant avec la gent féminine et surtout l'accueil inconditionnel des prêtres à cette période ont grandement contribué à mes égarements. **J'ajoute également le laxisme de la justice qui fermait souvent les yeux ou si peu.** Je me rappelle l'intervention à tour de rôle de quatre policiers municipaux et un de la SQ qui m'ont rencontré à la suite de plaintes rapportées. À ma connaissance, s'ils ont ouvert un dossier, tout cela est demeuré sans suites fâcheuses dans les filières. Dans le temps, on ne parlait que d'attouchements et non pas d'agressions sexuelles ni de grossières indécentes. Les policiers ne m'ont pas sanctionné mais simplement prévenu de ne pas récidiver. C'est ainsi que durant toutes ces années j'ai profité(!) de leur largesse. Il en a été de même avec l'évêque du temps qui m'a fait venir pour me ramener à l'ordre. Il m'a demandé d'être plus prudent à l'avenir avec les enfants et de prier davantage.

C'était la seule solution qu'il envisageait ou encore celle de me changer de paroisse. C'était tout simplement déménager le problème ailleurs. J'aurais eu besoin d'une aide supplémentaire pour retrouver un équilibre dans ma vie. Même à cette période, il y avait sûrement déjà des ressources disponibles.

Ce ne serait sûrement pas la même chose aujourd'hui avec une justice qui se montre sans merci, surtout lorsqu'il s'agit d'agressions vis-à-vis d'enfants. De nos jours, c'est la grande mode, presque chaque matin le journal rapporte à la une des cas d'agressions sexuelles qui font les manchettes au plaisir de lecteurs en recherche de sensations. C'est surtout cela qui fait vendre le journal. Et en raison de mon statut particulier comme prêtre, les journalistes à sensations ne m'ont pas ménagé. Je ne voudrais pas revivre la dernière année que je viens de traverser.

Consentement de la victime?

Je ne me souviens pas si j'avais demandé à l'enfant de venir me rencontrer à l'insu de ses parents. Je ne crois pas qu'elle l'a fait, car je m'imagine que sa mère surtout aurait posé des questions sur mes intentions. L'enfant s'est présentée chez moi en cachette en me faisant confiance, sans se méfier de ce qui l'attendait. Si elle s'était sentie mal dès la première rencontre, probablement qu'elle aurait tout avoué à sa mère et que les autres rencontres n'auraient pas eu lieu. Ce n'est qu'après la troisième visite chez moi qu'elle s'est confiée probablement à sa mère. Ce qui explique l'intervention de la part d'un frère de son père qui était policier municipal. À l'hiver 1972, c'est sans surprise qu'elle s'est ajoutée à la liste de celles que j'avais agressées.

Sentiment de culpabilité

Il m'a fallu un certain temps pour admettre ma culpabilité. Je trouvais toujours des excuses. Je mettais en doute plusieurs des accusations en les trouvant non fondées ou tout simplement exagérées. Dans un contexte où les communautés religieuses donnaient de lourds montants compensatoires, je me disais que plusieurs de ces enfants devenues femmes ont voulu profiter de la situation.

J'en voulais également aux autorités religieuses et municipales d'avoir pris à la légère mes difficultés. Qui sait, peut-être qu'après une cure de rétablissement auprès de personnes compétentes, j'aurais pu m'en sortir ou même changer de carrière.

Lors du jugement, j'ai reconnu ma culpabilité, sans me disculper. Même si j'avais des doutes concernant certaines accusations, il y avait suffisamment de cas d'agressions que je reconnaissais. J'avais déjà dépensé trente mille dollars en frais d'avocat, soit la presque totalité de mon fonds de pension. J'étais au bout de mes ressources financières.

Les procédures judiciaires

Les procédures judiciaires se sont échelonnées durant quatre ans. D'un mois à l'autre, la liste des plaignantes s'allongeait. À quelques reprises, mon avocat se présentait à ma place à la cour pour me répéter chaque fois que la cause était remise à plus tard. Pendant trois ans, j'ai vécu presque en catimini dans une résidence de prêtres retraités tenue par des religieuses. J'avais l'impression de vivre dans une salle d'attente. À l'été 1974, j'ai décidé de quitter la région pour rejoindre l'un de mes frères et ma sœur à Montréal, dans un environnement anonyme à l'abri des cancans. J'ai passé neuf mois au Manoir Outremont où j'ai pu vivre de bons moments. À la fin de juin 2015, à la demande des responsables de l'établissement, j'ai quitté l'appartement pour aller vivre le reste de l'été auprès de ma sœur jusqu'au moment de mon incarcération le onze septembre de la même année.

J'ai dû comparaître en cour, soit le 16 juin 2015, pour une plainte provenant d'une adulte, une plainte qui n'a pas été retenue, ainsi qu'une seconde fois, le 11 septembre, le jour où j'ai reçu ma sentence. Au cours de la parution du seize juin, quelques-unes des plaignantes sont venues s'exprimer. L'avocat de la Couronne a su mettre en évidence ma culpabilité. J'ai trouvé humiliant et pénible d'assister à cette mise en scène, pratiquement un monologue, qui s'est terminée tard en après-midi, sans que mon avocat n'ait pris la peine d'ajouter un mot ou rectifier certains faits.

*La journée la plus pénible a été celle du onze septembre. Le juge Tardif n'a pas été tendre à mon endroit. **C'est là surtout que j'ai pris conscience de la gravité des gestes que j'avais commis pendant des années.** S'appuyant sur d'autres jugements du même genre et aussi sur la suggestion du procureur de la Couronne, le juge m'a condamné à une peine de six ans, avec une possibilité de remise en liberté conditionnelle après deux ans de détention. Je n'en croyais pas mes oreilles et j'ai failli m'évanouir en entendant le verdict. À ma sortie de la cour, les chaînes aux mains et aux pieds, j'ai été victime de toutes les sortes de quolibets qu'on peut imaginer. Ma vie venait de prendre un tournant que je n'avais jamais vécu dans mon passé.*

L'âge et le nombre des victimes

Les filles qui ont été mes victimes d'agression avaient entre huit et treize ans. La plupart fréquentaient les écoles primaires du quartier. C'est là que j'avais l'occasion de les côtoyer. Je crois que la tâche serait lourde de raconter en détail les agressions que j'ai fait subir à chacune d'entre elles. Dans la majorité des cas, c'est du copier-coller.

C'est à l'occasion des visites paroissiales annuelles que je faisais leur connaissance. Il y avait aussi les visites à l'école, les mouvements de Jeannettes et de Guides, les terrains de jeux. Autant de lieux propices à détecter des victimes potentielles. La plupart du temps, c'est dans leur domicile que les agressions se sont produites. À des moments précis, je devinais que les parents étaient absents ou encore que la grande fille gardait. C'est alors que je me présentais à l'improviste sans m'annoncer. Sans la molester, je demandais à la jeune fille de s'asseoir sur moi, même si elle était gênée, surtout à l'âge de l'adolescence. Pendant quelques secondes, je touchais sa vulve par-dessus ses vêtements. À quelques reprises, il m'est arrivé d'aller plus loin et de toucher à l'intérieur de la petite culotte. C'était plus fort que moi d'agir ainsi, même si j'étais persuadé que les parents apprendraient ce qui s'était passé.

*Lors d'un camp de Jeannettes, je me suis présenté tôt le matin avant que les filles soient habillées. J'ai mis la main sur la cuisse de l'une d'entre elles. Une autre fois, lors d'un jeu de nuit dans un camp de guides, alors qu'on veillait en chantant autour d'un feu, j'ai mis la main sur la cuisse de celle qui était près de moi, l'espace de quelques secondes. J'ai deviné par sa réaction qu'elle n'avait pas apprécié mon geste. **À chaque occasion, je retournais chez moi le cœur en peine, j'avais honte de ce qui venait de se passer.***

Conséquences pour les victimes

Il est difficile d'évaluer les conséquences pour les victimes, cela peut varier d'une personne à une autre. Il est sans doute arrivé qu'un geste qui paraît sans gravité puisse marquer une personne plus qu'une autre. Une accolade ou un petit bec sur la joue peuvent suffire à blesser une personne, tout dépend dans quel contexte le geste est posé.

Après avoir lu certaines dépositions et entendu des plaignantes lors du procès, je sais maintenant que la plupart ont été marquées pour la vie. Ce sont des choses qu'on n'est pas près d'oublier. Un jour ou l'autre, ça refait surface et cela vient nous hanter.

*Je suppose que certaines m'ont accusé en exagérant mes gestes. Avec l'accumulation des années, autant que pour elles et pour moi, la mémoire devient moins fidèle. Par contre, plusieurs victimes ont préféré ne pas porter d'accusation. **C'est pourquoi, lors de la parution en cour le seize juin, j'ai pris la parole, je me suis tourné vers l'assemblée et, tout en pleurs, j'ai demandé publiquement pardon à celles qui étaient présentes et à toutes les autres que j'ai gravement blessées.***

Quant à moi, ma vie est changée entièrement, le personnage que j'ai chapeauté durant plus de cinquante ans n'existe plus. Je n'ai pas fait que des erreurs dans ma vie, j'ai réalisé de belles choses. Il est malheureux, pour moi et aussi pour mes proches, que mes erreurs du passé soient venues ternir une vie qui aurait pu être meilleure et qui aurait laissé comme héritage de meilleurs souvenirs. Il me reste désormais à vivre ma peine tout en espérant un avenir prometteur à l'horizon.

Deux êtres différents qui cohabitent

Je n'ai jamais compris comment j'ai pu vivre une double vie durant plus de vingt ans sans entacher la qualité de mon ministère. J'ai l'impression que deux êtres différents cohabitaient chez moi. Il y avait l'homme pervers à la recherche constante de sensations fortes. Il y avait aussi le prêtre dévoué qui savait se faire aimer et qui se donnait entièrement à sa mission.

Les trois premières années ont été sans histoire, une année en paroisse suivie de deux années comme professeur au séminaire où la clientèle masculine n'avait pour moi aucune attirance. J'ai bien vécu ces deux années jusqu'au jour où les autorités diocésaines m'ont nommé comme vicaire dans une paroisse ouvrière au milieu de l'été mille neuf cent soixante-cinq. Les gens étaient chaleureux et je me suis senti accueilli dès mon arrivée. Le contexte me favorisait : le curé âgé était grognon et difficile d'approche alors que l'autre vicaire était souvent absent pour un travail à l'extérieur. Il n'y avait pratiquement pas d'échange entre nous. La majorité du temps, c'est moi qui recevais les gens au bureau.

Toutes les occasions étaient bonnes pour me faire proche du monde, surtout des jeunes : activités paroissiales et sportives, milieu scolaire, promenades à travers les rues où je me sentais accueilli les bras ouverts. À maintes occasions, à la moindre invitation, je m'attardais pour faire escale chez des familles et chercher à créer des liens. C'est ainsi, surtout durant les belles saisons, que j'occupais mes temps libres et que je comblais ma solitude.

Une mise au point s'impose concernant mes agressions qui remontent à près de cinquante ans. Contrairement à certaines accusations, je n'ai jamais embrassé sur la bouche aucune des filles ni touché à leur poitrine. Je n'ai jamais regardé leurs parties génitales ni demandé à l'une des victimes de regarder ou de toucher mon organe sexuel. J'ai toujours trouvé cela répugnant, jusqu'au jour où j'ai vécu une courte expérience amoureuse avec une adulte consentante. Ce passage à une vie amoureuse aura été un tournant dans ma vie affective.

Un rêve qui prend fin

En novembre mil neuf cent soixante-dix-huit, après trois mois dans une paroisse où j'ai fait une dépression, on me demande d'aller aider dans une autre paroisse où le curé est en phase terminale et désire terminer ses jours au presbytère. Il n'est plus en mesure d'assurer le ministère paroissial et le temps des Fêtes approche. J'accepte volontiers, surtout que l'assistant de l'évêque m'annonce que, si tout va pour le mieux, je pourrais hériter de cette cure. J'accepte de relever le défi, malgré la tâche lourde qui m'attendait.

À la mi-janvier, après la messe dominicale, le curé meurt subitement vers l'heure du dîner. Avec de l'aide sur place, on le transporte sur son lit. Pas facile de recourir au médecin, dehors c'est la tempête et la route est impraticable. Le médecin de la paroisse voisine réussit à se rendre en motoneige afin de constater le décès.

Une semaine après les funérailles, j'attends toujours des nouvelles de l'évêché. Un matin, on sonne à la porte, un prêtre que je connais bien se présente pour venir visiter les lieux car il m'annonce sur détour qu'il vient d'être nommé comme nouveau curé. Je suis sans voix, désespéré, moi qui espérais tant, jusqu'au moment où l'assistant de l'évêque m'appelle pour m'annoncer que je devais partir ailleurs dans les prochains jours.

Un autre rêve venait donc de prendre fin, moi qui avais pris le temps d'appivoiser des gens sympathiques qui souhaitaient peut-être que je prenne la relève. Je venais durant ces deux mois intenses de vivre avec eux un parcours jusque-là sans faille.

Une fausse note avant de quitter

Quelques jours plus tard, sur le point de plier bagage et de quitter la paroisse, j'apprends que les petites Jeannettes vont passer une nuit de fin de semaine à St-Léonard à Saguenay dans une salle communautaire. Elles sont une trentaine avec les responsables. Au milieu de la soirée, sans être invité, je décide d'aller me joindre à elles en emportant sac de couchage et menu bagage. Au lever du jour, les filles se réveillent et commencent à chuchoter. Sans faire de bruit, l'idée malsaine me prend de me déplacer et d'aller me coucher près d'une fillette belle à croquer que je rêvais de serrer tendrement dans mes bras.

Couché à ses côtés, je risque un toucher sur sa cuisse alors que je suis en érection. Il ne m'en faut pas plus pour éjaculer et souiller mon pyjama. En m'excusant de ce qui vient de se passer, je me lève et me rend tout penaud à la salle de toilette pour me nettoyer et me changer de vêtements.

Des filles ont eu connaissance de ce qui venait d'arriver et sont scandalisées du geste dégradant que je viens de poser. La nouvelle s'est vite répandue au déjeuner et durant l'avant-midi. J'étais gêné et honteux, je venais de mettre un terme à un séjour dans cette paroisse qui aurait pu être sans faille, alors que cette triste histoire a marqué bien des jeunes et continue de me hanter encore aujourd'hui. La Providence fait bien les choses puisque je n'étais pas demeuré comme curé!

Des leçons à tirer

J'ai beaucoup hésité avant de raconter cette page sombre de ma vie, mais j'ai pensé que le seul fait d'en faire mention peut contribuer à mieux évaluer le mal que j'ai causé à ces enfants. Cette histoire que j'ai gardée en mémoire est le pire geste d'agression sexuelle et de grossière indécence que j'ai commis.

*Tous les chefs d'accusation rapportés sont qualifiés de la même manière, soit des gestes d'agression sexuelle et de grossière indécence, sans aucune nuance. Admettez que donner à la dérobée un petit bec sur le front ou sur la joue à un enfant a sûrement moins de conséquences néfastes que la triste histoire que je viens de raconter. J'ai une bonne mémoire malgré les années qui s'accumulent. **Je vous assure qu'une bonne proportion des crimes rapportés aujourd'hui et dont je suis accusé n'auraient pas été reconnus comme des crimes sexuels dans la période où ils ont été commis.** La justice d'il y a cinquante ans se montrait permissive et moins coercitive qu'elle l'est de nos jours.*

*Le comportement à mon égard des quatre policiers qui m'ont interpellé après des plaintes reçues en dit long sur la justice du temps. Les gestes déviants posés ont été perçus dans la plupart des cas comme des attouchements déplacés mais sans grave conséquence. **On n'a donné aucun suivi aux accusations portées. C'est ce qui peut expliquer en bonne partie la multiplicité des gestes déviants qui ont suivis. Je pense que des réprimandes judiciaires auraient pu mettre un frein à mes abus sexuels.** Ce n'est que depuis mon incarcération que j'ai ouvert les yeux et que j'ai constaté la gravité de mes gestes et tout le mal que j'ai causé à des enfants. **Ce n'est plus la justice permissive d'autrefois qui m'a jugé dernièrement mais bien celle d'aujourd'hui qui ne laisse plus rien passer et qui se montre de plus en plus coercitive. C'est la loi du pendule qui semble s'appliquer.***

La période des accusations a duré près de trois ans. La liste des accusations portées était devenue suffisamment longue et accablante pour que je reconnaisse ma culpabilité au moment du procès. J'avais pratiquement épuisé toutes mes ressources financières et je ne pouvais me permettre de retourner en cour inutilement pour contester certaines accusations que je jugeais exagérées. La cause me semblait d'avance perdue.

Des impairs de mon évêque

Mes relations avec les autorités ecclésiastiques n'ont pas toujours été faciles, dès les débuts de mon ministère et jusqu'à maintenant. D'un évêque à l'autre, j'imagine qu'on se transmettait les renseignements concernant mon passé déviant et qu'on en tenait compte dans les nominations qui ont suivi.

Je veux ici vous faire part des difficultés que j'ai vécues face à mon évêque actuel, des impairs qu'il a commis à mon égard et qui m'ont blessé au point de couper la communication avec lui.

Le quatre janvier deux mille douze éclatait au grand jour les accusations concernant les premières agressions avec toute la publicité qui accompagnait. Ce fut un véritable tsunami, tout le milieu était bouleversé. Heureusement, j'ai eu le support et la sympathie des résidents où je demeurais. Le lendemain, mon évêque me rejoint pour annoncer sa venue. On échange pendant près d'une heure sur l'avenir difficile qui m'attend. Il m'annonce que le diocèse a toutefois prévu des fonds qui pourraient m'aider à payer partiellement les frais d'avocat. Le soir même, j'étais tout heureux de faire part de la nouvelle à ma sœur et à mes frères, car j'avais déjà dépensé la presque totalité de mon fonds de pension.

Quelques semaines plus tard, je rencontre à nouveau mon évêque. Voilà qu'à mon étonnement il se contredit et m'affirme qu'il ne m'a jamais avoué une telle chose et que le diocèse n'a rien de prévu pour payer mes frais d'avocat. Je devrai donc me débrouiller tout seul. Je n'en suis pas revenu de ce retour d'ascenseur.

Avant de se quitter, je lui montre une copie d'une lettre que m'a remise mon avocat, une lettre expédiée il y a quatre ou cinq ans à mon évêque. C'est une employée de l'hôpital où j'ai travaillé près de vingt ans qui l'a rédigée où elle rapporte des faussetés graves inventées de toute pièce concernant ma conduite. C'est lors de ma présence inappropriée à un salon funéraire que le placotage à mon sujet a commencé. J'en ai le pressentiment. Entre autres, elle m'accuse d'avoir violé à tour de rôle une femme d'une trentaine d'années, qui avait le béguin pour moi, ainsi qu'une de ses amies. L'auteure de la lettre reproche à l'évêque d'avoir envoyé comme aumônier à cet hôpital un prêtre comme moi avec un lourd passé.

Au moment de recevoir cette lettre de dénonciation, mon évêque aurait pu m'appeler pour vérifier ce que la lettre rapportait. Il n'en a rien fait, approuvant d'une certaine manière le contenu de la lettre. Il a eu beau s'excuser de son oubli, qu'il avait confié cette lettre à son adjoint, mais le mal était fait. Même si la communication avec mon évêque est de plus en plus difficile, j'ai appris à lui pardonner.

Vers un nouvel avenir

J'ignore ce que me réserve l'avenir, mais j'ai l'impression que l'avenir s'annonce prometteur et que le soleil brillera à nouveau. Il n'y a pas d'âge pour continuer de rêver. Les derniers mois vécus en détention m'ont donné tout le temps pour faire un retour sur ma vie. Le travail n'est pas terminé, mais j'ai un long chemin de fait vers la guérison. Malgré certains soubresauts (sic!), je reconnais qu'on m'a confié ici à des personnes dignes de confiance et compétentes qui sauront m'accompagner et me conseiller vers une libération prochaine.

D'avance, je tiens à remercier toutes les personnes qui auront à m'accompagner dans ce processus de libération, tout spécialement mon agente de libération conditionnelle ainsi que l'avocate que j'ai choisie pour la seconder.

Comme la petite chenille qui prend le temps pour se métamorphoser avant de prendre son envol, moi aussi je profite de tout le temps qui m'est offert pour me transformer de l'intérieur avant de retrouver ma liberté. Déjà, je ne suis plus tout à fait le même homme, j'ai pris une maturité que je n'avais jamais connue auparavant. Cette maturité et ce nouveau regard sur la vie me permettront de mieux apprécier la vie et de goûter le bonheur au quotidien.

Malgré l'épreuve que j'ai à traverser, je n'ai jamais perdu l'espoir. Je me sens supporté de ma famille et de bien des amis(es) qui ont gardé contact. J'ai une foi profonde que je nourris depuis mon enfance. Si le Seigneur prend soin des petits oiseaux, il saura sûrement s'occuper de l'exilé que je suis. Je sais que j'ai toujours de l'importance à ses yeux.

Au moment de ma libération conditionnelle, je projette faire un don substantiel à un hôpital pour enfants ou encore à un organisme dans le besoin pour compenser au montant qu'on me réclame comme compensation pour les multiples agressions passées. Je continuerai également à porter dans mes prières toutes les victimes ainsi que leurs proches afin que la vie puisse leur sourire à nouveau.

Document terminé le vingt-cinq novembre deux mille seize à la Montée St-François pour être remis à mon agente de libération ainsi qu'à mon avocate.

Paul-André Harvey

ANNEXE 2

Choisir de révéler... pour mieux guérir

J'ai donné ce titre à ce document, car il répond bien à ce que je vis ici depuis des mois. Pendant près de cinquante ans, j'ai préféré garder le silence sur ma conduite déviante envers des enfants. En ouvrant maintenant mon cœur à des gens en qui je mets ma confiance, je me déleste d'un poids qui m'empêchait de montrer mon vrai visage et de connaître la liberté et le véritable bonheur.

C'est un homme nouveau qui est en train de naître.

6 mars 2017

Les liens avec mon enfance et événements marquants

Dans un document précédent, j'ai raconté de long et en large mon enfance ainsi que les carences que j'ai vécues. Des événements m'ont marqué profondément. Il y a eu la mort tragique de mon petit frère à peine âgé d'un an. C'est moi qui tenais le couteau qui l'a atteint accidentellement, un geste de ma part qui m'a marqué toute ma vie. Il y a eu le décès de mon père alors que je venais d'avoir sept ans. L'absence d'un père quand on est un jeune enfant laisse un vide irréparable et difficile à combler. Nous avons vécu pauvrement et notre mère a fait pratiquement des miracles pour subvenir à nos besoins les plus élémentaires.

À l'âge de 9 ans, j'entre pour une année comme pensionnaire pour y faire ma quatrième année. C'est la paroisse qui défraie la pension. C'est une école de garçons régie par des religieuses. Au plan académique, c'est un atout, mais je suis coupé de ma famille qui me manque et dont je m'ennuie, surtout de ma petite sœur.

Le reste de mon enfance et une partie de mon adolescence se sont déroulés sans problème. La proximité de l'église et la présence des prêtres m'ont donné le goût de devenir prêtre. À part deux occasions où j'ai osé regarder les fesses d'une voisine d'en face, je n'ai jamais risqué poser d'autres gestes avec les filles, même à l'éveil des sens à l'âge de l'adolescence. J'ai été élevé dans un climat de pudeur extrême. Ma grand'mère qui résidait chez nous était la première à parcourir le catalogue de chez Eaton pour en faire la censure.

Dès l'âge de quinze ans, j'entre comme pensionnaire au séminaire durant cinq ans, soit jusqu'à l'âge de vingt ans. Ce n'est que durant les périodes de vacances que j'ai l'occasion de côtoyer les filles de mon âge. Toutes celles qui me plaisaient ont trouvé preneurs et j'envie mes frères qui se vantent de leurs exploits sexuels. Comme j'entretiens l'idée de devenir prêtre un jour et que l'entourage se charge de me le rappeler, je dois faire le deuil de toutes les expériences affectives avec les filles, même pas un seul petit baiser. Pendant des années, j'ai refoulé mon appétit sexuel, à part de rares masturbations durant les années de pensionnat.

À la fin de mes études au séminaire, ce n'est une surprise pour personne, j'entre comme pensionnaire pour quatre ans pour me préparer à la prêtrise. Durant les vacances, alors que je porte déjà la soutane noire, les contacts avec la gent féminine deviennent des exploits. Pendant les mois d'été, je m'occupe, toujours revêtu de la soutane, de terrains de jeux où je côtoie garçons et filles et tout cela sans histoires. Lorsque je suis ordonné prêtre au bout de quatre années passées pratiquement en vase clos, sans véritable contact avec le vrai monde, sans avoir eu l'occasion de vérifier si c'était ma vocation de vivre la chasteté durant toute ma vie, j'accepte de devenir prêtre et je plonge dans l'inconnu sans avoir appris à nager...

Comment je me sentais avant le premier abus sexuel

Mes trois premières années d'apprentissage se sont déroulées sans problème. Après une année passée en paroisse où je n'ai fait que du bureau, de la visite paroissiale et des confessions à longueur d'année, je m'en vais comme professeur et surveillant d'élèves au petit séminaire. Avec les garçons, je n'ai jamais eu de mésaventures. J'aimais ce milieu de travail, mais j'avais de grands vides affectifs à combler. J'aimais les enfants qui m'ont toujours manqué. J'enviais les pères de famille lorsque je les voyais en train de câliner leurs enfants et de leur manifester de la tendresse. Je mettais en doute mon choix d'être devenu prêtre, mais je n'ai pas osé quitter la prêtrise de peur de déplaire et de passer pour un « lâcheur ». C'est ainsi qu'on considérait les prêtres qui quittaient la prêtrise. De retour en paroisse, à l'âge de vingt-huit ans, les premières expériences malheureuses se sont produites. Je venais d'atterrir dans un milieu ouvrier, dans une période où les prêtres étaient chaleureusement accueillis partout. Je me sentais comme une vedette populaire en voyant les enfants, surtout les filles, se précipiter vers moi dans les cours d'école et les terrains de jeux. Je n'avais pas à partir à leur recherche, elles accouraient spontanément vers moi. Je me sentais comme un petit veau de printemps, excusez l'expression, avec des besoins affectifs et un cœur d'adolescent dans un corps parvenu à l'âge adulte. La vie effective était pour moi un monde complètement inconnu, un monde inexploré et tabou que je n'avais jamais connu.

Au bout de quelques semaines, après avoir arpenté les rues et les quartiers, je fais la connaissance d'une famille que je n'ai pas oubliée, celle de Daniel et d'Aline, un couple au milieu de la trentaine. Ils ont un garçon et trois filles, dont la dernière, Sylvie, une petite fille rondelette de huit ou neuf ans, qui m'a fait tourner la tête. Je leur ai souvent rendu visite, car je me sentais bien accueilli chez eux. Ça sentait le bonheur à plein nez dans leur maison. Je me rappelle, je ne sais pas comment, avoir invité Sylvie à venir après la classe me rendre visite au presbytère si elle le voulait bien. C'était vers la fin d'octobre. Elle a sonné à la porte et elle souhaitait que je sois là pour lui ouvrir. Elle avait le sourire aux lèvres et elle sentait bon comme d'habitude. Le bureau où je la reçois est tout vitré et à la vue de gens qui peuvent arriver à l'improviste. Elle s'assoie en face de moi un peu gênée et je la serre tout contre moi. En cette période de l'année, elle portait des basculotte. Je glisse ma main gauche dans le bas de son dos, sans toutefois aller plus loin, et je la caresse durant quelques minutes, toujours dans la crainte de quelqu'un qui nous surprenne. Je crois lui avoir dit que je l'aimais beaucoup et qu'elle pourrait revenir si elle voulait me revoir. Elle est revenue me visiter à deux ou trois reprises de la même manière. Je savais que ce n'était pas convenable ce que je faisais, mais j'y trouvais un plaisir que je n'avais jamais connu auparavant. Lorsqu'elle a cessé de me rendre visite en cachette, j'ai deviné qu'elle avait sûrement parlé à ses parents. C'est ainsi que son oncle, un policier de la ville, m'a fait venir pour me réprimander et m'aviser de ne plus recommencer. Je venais alors de couper les liens avec une famille que j'aimais beaucoup.

Mes besoins non comblés et mes insatisfactions

Durant mes longues années de pensionnat dans des milieux masculins, je me suis ennuyé de ma famille. J'ai souffert de l'absence des filles dans ma vie quotidienne. Le temps des vacances ne suffisait pas à combler mes vides affectifs. J'ai grandi dans une famille où la pudeur était de mise en tout temps et où les marques d'affection et de tendresse étaient mal perçues. Même au temps des Fêtes, j'étais gêné d'embrasser ma mère. Je ne me souviens pas d'avoir vu traîner à la maison des livres ou des revues pornographiques. Si mes frères en regardaient, c'était en cachette et à mon insu. C'était encore plus rare dans un milieu comme le séminaire qui avait comme priorité les vocations à la prêtrise.

Durant toute ma vie, et ce jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, je n'avais vécu aucune expérience sexuelle, si ce n'est quelques éjaculations occasionnelles dont je n'étais pas fier. Je me dépêchais de nettoyer mes draps pour effacer toute trace du plaisir défendu. Je savais bien que certains prêtres avaient des femmes dans leur vie et j'admirais leur audace d'agir ainsi pour satisfaire leur sexualité. Jamais je n'osais parler de ça avec mes proches ou un directeur spirituel. Je rongerais mon frein tout seul en refoulant des besoins non comblés depuis mon enfance.

*Je n'ai jamais été un voyeur, ni à la télé ou l'internet, encore moins en présence de personnes, surtout des enfants. Aussi, jamais je ne me suis exhibé sexuellement devant quelqu'un. Je n'étais pas un voyeur, **mais je trouvais mon plaisir à toucher sans manipuler.** C'est ainsi dans toutes les agressions que je me suis comporté avec les jeunes filles.*

Une agression planifiée

*Au fur et à mesure des visites au domicile de Sylvie, mon affection pour elle grandissait et prenait beaucoup de place dans mes pensées. Souvent, c'était au début de la veillée que je leur rendais visite. Il m'arrivait d'avoir de la difficulté à dormir. Je m'imaginais en train de serrer cette fillette dans mes bras et de la cajoler. **Mes pensées n'allaient pas plus loin, mais c'était déjà trop, c'était franchir une zone interdite.** De là à franchir cette zone, je n'avais plus qu'à trouver l'occasion d'être seul avec elle... **Je n'ai pas tenté de me débarrasser de ces pensées perverses, loin de là. Je les entretenais, je devenais obsédé sexuellement. Cette fillette occupait toutes mes pensées.** Au risque de briser ma relation avec cette famille que j'aimais, j'allais profiter de sa candeur d'enfant pour l'inviter à venir me rencontrer chez moi. Je devinais que dans sa tête d'enfant elle ne pressentait rien de mal à venir me rencontrer. C'est avec le sourire aux lèvres qu'elle s'est présentée chez moi. Lorsque je la serrais tout contre moi, tout s'est fait en douceur, sans la brusquer ni la molester. Elle semblait prendre plaisir aux gestes de tendresse que je lui faisais. Du moins, c'est ce que j'ai toujours pensé. C'est sûrement pour cette raison qu'elle est revenue à deux ou trois occasions pour revivre la même expérience.*

Chacune de ces rencontres d'intimité avec elle était pour moi un moment d'extase et d'excitation sexuelle. Une seule fois, je m'en souviens, j'ai vécu la rencontre alors que j'étais en érection. J'ai fait en sorte qu'elle ne s'en rende pas compte. Il faut dire qu'avec l'épaisseur de la soutane, je me sentais protégé. J'aurais été gêné si elle s'en était aperçu. J'aurais aussi eu peur qu'elle en parle à ses parents.

Ce que je me reproche surtout, c'est d'avoir fait subir à Sylvie une **agression planifiée** à l'avance. Je ressens plus de culpabilité si je compare à la majorité des autres agressions qui se sont passées spontanément, en profitant d'une situation favorable qui se présentait. Si cela ne change rien pour la victime, cela diffère au niveau de ma responsabilité. **J'ai profité et abusé de la confiance des parents pendant plusieurs jours, le temps nécessaire pour apprivoiser cette enfant et créer chez elle un climat de confiance.**

Pensées tordues ou distorsions cognitives

Après chacune des visites dans sa famille ou après avoir côtoyé Sylvie dans la cour d'école, je retournais chez moi tout bouleversé et de plus en plus fasciné par cette enfant. Loin de chasser les idées perverses qui me passaient par la tête, je les entretenais avant de m'endormir. **Je n'ai jamais songé à lui faire du mal**, je l'aimais trop pour ça. Jamais je n'ai pensé l'approcher et la toucher au point de la molester et de lui faire de la peine. Toutefois, j'étais conscient que mon comportement allait la troubler. **Je regrette d'avoir voulu satisfaire mes besoins affectifs au détriment du bonheur de cette enfant.** C'est un souvenir qui fait ma honte depuis des années et qui restera gravé dans ma mémoire. Ces aventures avec cette enfant m'ont marqué plus que les autres car elles ont comme ouvert la porte aux abus qui ont suivi. Je venais de franchir une étape de déviation qui allait durer près de vingt ans.

Un environnement favorable

Je suis convaincu que le milieu paroissial a été un terrain favorable dans la commission des nombreux délits. Le contact constant avec la gent féminine et surtout l'accueil inconditionnel des prêtres à cette période ont grandement contribué à mes égarements. **J'ajoute également le laxisme de la justice qui fermait souvent les yeux ou si peu.** Je me rappelle l'intervention à tour de rôle de quatre policiers municipaux et un de la SQ qui m'ont rencontré à la suite de plaintes rapportées. À ma connaissance, s'ils ont ouvert un dossier, tout cela est demeuré sans suites fâcheuses dans les filières. Dans le temps, on ne parlait que d'attouchements et non pas d'agressions sexuelles ni de grossières indécentes. Les policiers ne m'ont pas sanctionné mais simplement prévenu de ne pas récidiver. C'est ainsi que durant toutes ces années j'ai profité(!) de leur largesse. Il en a été de même avec l'évêque du temps qui m'a fait venir pour me ramener à l'ordre. Il m'a demandé d'être plus prudent à l'avenir avec les enfants et de prier davantage.

C'était la seule solution qu'il envisageait ou encore celle de me changer de paroisse. C'était tout simplement déménager le problème ailleurs. J'aurais eu besoin d'une aide supplémentaire pour retrouver un équilibre dans ma vie. Même à cette période, il y avait sûrement déjà des ressources disponibles.

Ce ne serait sûrement pas la même chose aujourd'hui avec une justice qui se montre sans merci, surtout lorsqu'il s'agit d'agressions vis-à-vis d'enfants. De nos jours, c'est la grande mode, presque chaque matin le journal rapporte à la une des cas d'agressions sexuelles qui font les manchettes au plaisir de lecteurs en recherche de sensations. C'est surtout cela qui fait vendre le journal. Et en raison de mon statut particulier comme prêtre, les journalistes à sensations ne m'ont pas ménagé. Je ne voudrais pas revivre la dernière année que je viens de traverser.

Consentement de la victime?

Je ne me souviens pas si j'avais demandé à l'enfant de venir me rencontrer à l'insu de ses parents. Je ne crois pas qu'elle l'a fait, car je m'imagine que sa mère surtout aurait posé des questions sur mes intentions. L'enfant s'est présentée chez moi en cachette en me faisant confiance, sans se méfier de ce qui l'attendait. Si elle s'était sentie mal dès la première rencontre, probablement qu'elle aurait tout avoué à sa mère et que les autres rencontres n'auraient pas eu lieu. Ce n'est qu'après la troisième visite chez moi qu'elle s'est confiée probablement à sa mère. Ce qui explique l'intervention de la part d'un frère de son père qui était policier municipal. À l'hiver 1972, c'est sans surprise qu'elle s'est ajoutée à la liste de celles que j'avais agressées. 2017

Sentiment de culpabilité

Il m'a fallu un certain temps pour admettre ma culpabilité. Je trouvais toujours des excuses. Je mettais en doute plusieurs des accusations en les trouvant non fondées ou tout simplement exagérées. Dans un contexte où les communautés religieuses donnaient de lourds montants compensatoires, je me disais que plusieurs de ces enfants devenues femmes ont voulu profiter de la situation.

J'en voulais également aux autorités religieuses et municipales d'avoir pris à la légère mes difficultés. Qui sait, peut-être qu'après une cure de rétablissement auprès de personnes compétentes, j'aurais pu m'en sortir ou même changer de carrière.

Lors du jugement, j'ai reconnu ma culpabilité, sans me disculper. Même si j'avais des doutes concernant certaines accusations, il y avait suffisamment de cas d'agressions que je reconnaissais. J'avais déjà dépensé trente mille dollars en frais d'avocat, soit la presque totalité de mon fonds de pension. J'étais au bout de mes ressources financières.

Les procédures judiciaires

Les procédures judiciaires se sont échelonnées durant quatre ans. D'un mois à l'autre, la liste des plaignantes s'allongeait. À quelques reprises, mon avocat se présentait à ma place à la cour pour me répéter chaque fois que la cause était remise à plus tard. Pendant trois ans, j'ai vécu presque en catimini dans une résidence de prêtres retraités tenue par des religieuses. J'avais l'impression de vivre dans une salle d'attente. À l'été 1974, j'ai décidé de quitter la région pour rejoindre l'un de mes frères et ma sœur à Montréal, dans un environnement anonyme à l'abri des cancans. J'ai passé neuf mois au Manoir Outremont où j'ai pu vivre de bons moments. À la fin de juin 2015, à la demande des responsables de l'établissement, j'ai quitté l'appartement pour aller vivre le reste de l'été auprès de ma sœur jusqu'au moment de mon incarcération le onze septembre de la même année. 2014

J'ai dû comparaître en cour, soit le 16 juin 2015, pour une plainte provenant d'une adulte, une plainte qui n'a pas été retenue, ainsi qu'une seconde fois, le 11 septembre, le jour où j'ai reçu ma sentence. Au cours de la parution du seize juin, quelques-unes des plaignantes sont venues s'exprimer. L'avocat de la Couronne a su mettre en évidence ma culpabilité. J'ai trouvé humiliant et pénible d'assister à cette mise en scène, pratiquement un monologue, qui s'est terminée tard en après-midi, sans que mon avocat n'ait pris la peine d'ajouter un mot ou rectifier certains faits.

La journée la plus pénible a été celle du onze septembre. Le juge Tardif n'a pas été tendre à mon endroit. **C'est là surtout que j'ai pris conscience de la gravité des gestes que j'avais commis pendant des années.** S'appuyant sur d'autres jugements du même genre et aussi sur la suggestion du procureur de la Couronne, le juge m'a condamné à une peine de six ans, avec une possibilité de remise en liberté conditionnelle après deux ans de détention. Je n'en croyais pas mes oreilles et j'ai failli m'évanouir en entendant le verdict. À ma sortie de la cour, les chaînes aux mains et aux pieds, j'ai été victime de toutes les sortes de quolibets qu'on peut imaginer. Ma vie venait de prendre un tournant que je n'avais jamais vécu dans mon passé.

L'âge et le nombre des victimes

Les filles qui ont été mes victimes d'agression avaient entre huit et treize ans. La plupart fréquentaient les écoles primaires du quartier. C'est là que j'avais l'occasion de les côtoyer. Je crois que la tâche serait lourde de raconter en détail les agressions que j'ai fait subir à chacune d'entre elles. Dans la majorité des cas, c'est du copier-coller.

C'est à l'occasion des visites paroissiales annuelles que je faisais leur connaissance. Il y avait aussi les visites à l'école, les mouvements de Jeannettes et de Guides, les terrains de jeux. Autant de lieux propices à détecter des victimes potentielles. La plupart du temps,

c'est dans leur domicile que les agressions se sont produites. À des moments précis, je devinais que les parents étaient absents ou encore que la grande fille gardait. C'est alors que je me présentais à l'improviste sans m'annoncer. Sans la molester, je demandais à la jeune fille de s'asseoir sur moi, même si elle était gênée, surtout à l'âge de l'adolescence. Pendant quelques secondes, je touchais sa vulve par-dessus ses vêtements. À quelques reprises, il m'est arrivé d'aller plus loin et de toucher à l'intérieur de la petite culotte. C'était plus fort que moi d'agir ainsi, même si j'étais persuadé que les parents apprendraient ce qui s'était passé.

*Lors d'un camp de Jeannettes, je me suis présenté tôt le matin avant que les filles soient habillées. J'ai mis la main sur la cuisse de l'une d'entre elles. Une autre fois, lors d'un jeu de nuit dans un camp de guides, alors qu'on veillait en chantant autour d'un feu, j'ai mis la main sur la cuisse de celle qui était près de moi, l'espace de quelques secondes. J'ai deviné par sa réaction qu'elle n'avait pas apprécié mon geste. **À chaque occasion, je retournais chez moi le cœur en peine, j'avais honte de ce qui venait de se passer.***

Conséquences pour les victimes

Il est difficile d'évaluer les conséquences pour les victimes, cela peut varier d'une personne à une autre. Il est sans doute arrivé qu'un geste qui paraît sans gravité puisse marquer une personne plus qu'une autre. Une accolade ou un petit bec sur la joue peuvent suffire à blesser une personne, tout dépend dans quel contexte le geste est posé.

Après avoir lu certaines dépositions et entendu des plaignantes lors du procès, je sais maintenant que la plupart ont été marquées pour la vie. Ce sont des choses qu'on n'est pas près d'oublier. Un jour ou l'autre, ça refait surface et cela vient nous hanter.

*Je suppose que certaines m'ont accusé en exagérant mes gestes. Avec l'accumulation des années, autant que pour elles et pour moi, la mémoire devient moins fidèle. Par contre, plusieurs victimes ont préféré ne pas porter d'accusation. **C'est pourquoi, lors de la parution en cour le seize juin, j'ai pris la parole, je me suis tourné vers l'assemblée et, tout en pleurs, j'ai demandé publiquement pardon à celles qui étaient présentes et à toutes les autres que j'ai gravement blessées.***

Quant à moi, ma vie est changée entièrement, le personnage que j'ai chapeauté durant plus de cinquante ans n'existe plus. Je n'ai pas fait que des erreurs dans ma vie, j'ai réalisé de belles choses. Il est malheureux, pour moi et aussi pour mes proches, que mes erreurs du passé soient venues ternir une vie qui aurait pu être meilleure et qui aurait laissé comme héritage de meilleurs souvenirs. Il me reste désormais à vivre ma peine tout en espérant un avenir prometteur à l'horizon.

Deux êtres différents qui cohabitent

Je n'ai jamais compris comment j'ai pu vivre une double vie durant plus de vingt ans sans entacher la qualité de mon ministère. J'ai l'impression que deux êtres différents cohabitaient chez moi. Il y avait l'homme pervers à la recherche constante de sensations fortes. Il y avait aussi le prêtre dévoué qui savait se faire aimer et qui se donnait entièrement à sa mission.

Les trois premières années ont été sans histoire, une année en paroisse suivie de deux années comme professeur au séminaire où la clientèle masculine n'avait pour moi aucune attirance. J'ai bien vécu ces deux années jusqu'au jour où les autorités diocésaines m'ont nommé comme vicaire dans une paroisse ouvrière au milieu de l'été mille neuf cent soixante-cinq. Les gens étaient chaleureux et je me suis senti accueilli dès mon arrivée. Le contexte me favorisait : le curé âgé était grognon et difficile d'approche alors que l'autre vicaire était souvent absent pour un travail à l'extérieur. Il n'y avait pratiquement pas d'échange entre nous. La majorité du temps, c'est moi qui recevais les gens au bureau.

Toutes les occasions étaient bonnes pour me faire proche du monde, surtout des jeunes : activités paroissiales et sportives, milieu scolaire, promenades à travers les rues où je me sentais accueilli les bras ouverts. À maintes occasions, à la moindre invitation, je m'attardais pour faire escale chez des familles et chercher à créer des liens. C'est ainsi, surtout durant les belles saisons, que j'occupais mes temps libres et que je comblais ma solitude.

Une mise au point s'impose concernant mes agressions qui remontent à près de cinquante ans. Contrairement à certaines accusations, je n'ai jamais embrassé sur la bouche aucune des filles ni touché à leur poitrine. Je n'ai jamais regardé leurs parties génitales ni demandé à l'une des victimes de regarder ou de toucher mon organe sexuel. J'ai toujours trouvé cela répugnant, jusqu'au jour où j'ai vécu une courte expérience amoureuse avec une adulte consentante. Ce passage à une vie amoureuse aura été un tournant dans ma vie affective.

Un rêve qui prend fin

En novembre mil neuf cent soixante-dix-huit, après trois mois dans une paroisse où j'ai fait une dépression, on me demande d'aller aider dans une autre paroisse où le curé est en phase terminale et désire terminer ses jours au presbytère. Il n'est plus en mesure d'assurer le ministère paroissial et le temps des Fêtes approche. J'accepte volontiers, surtout que l'assistant de l'évêque m'annonce que, si tout va pour le mieux, je pourrais hériter de cette cure. J'accepte de relever le défi, malgré la tâche lourde qui m'attendait.

À la mi-janvier, après la messe dominicale, le curé meurt subitement vers l'heure du dîner. Avec de l'aide sur place, on le transporte sur son lit. Pas facile de recourir au médecin, dehors c'est la tempête et la route est impraticable. Le médecin de la paroisse voisine réussit à se rendre en motoneige afin de constater le décès.

Une semaine après les funérailles, j'attends toujours des nouvelles de l'évêché. Un matin, on sonne à la porte, un prêtre que je connais bien se présente pour venir visiter les lieux car il m'annonce sur détour qu'il vient d'être nommé comme nouveau curé. Je suis sans voix, désespéré, moi qui espérais tant, jusqu'au moment où l'assistant de l'évêque m'appelle pour m'annoncer que je devais partir ailleurs dans les prochains jours.

Un autre rêve venait donc de prendre fin, moi qui avais pris le temps d'apprivoiser des gens sympathiques qui souhaitaient peut-être que je prenne la relève. Je venais durant ces deux mois intenses de vivre avec eux un parcours jusque-là sans faille.

Une fausse note avant de quitter

Quelques jours plus tard, sur le point de plier bagage et de quitter la paroisse, j'apprends que les petites Jeannettes vont passer une nuit de fin de semaine à St-Léonard à Saguenay dans une salle communautaire. Elles sont une trentaine avec les responsables. Au milieu de la soirée, sans être invité, je décide d'aller me joindre à elles en emportant sac de couchage et menu bagage. Au lever du jour, les filles se réveillent et commencent à chuchoter. Sans faire de bruit, l'idée malsaine me prend de me déplacer et d'aller me coucher près d'une fillette belle à croquer que je rêvais de serrer tendrement dans mes bras.

Couché à ses côtés, je risque un toucher sur sa cuisse alors que je suis en érection. Il ne m'en faut pas plus pour éjaculer et souiller mon pyjama. En m'excusant de ce qui vient de se passer, je me lève et me rend tout penaud à la salle de toilette pour me nettoyer et me changer de vêtements.

Des filles ont eu connaissance de ce qui venait d'arriver et sont scandalisées du geste dégradant que je viens de poser. La nouvelle s'est vite répandue au déjeuner et durant l'avant-midi. J'étais gêné et honteux, je venais de mettre un terme à un séjour dans cette paroisse qui aurait pu être sans faille, alors que cette triste histoire a marqué bien des jeunes et continue de me hanter encore aujourd'hui. La Providence fait bien les choses puisque je n'étais pas demeuré comme curé!

Leçons à tirer

J'ai beaucoup hésité avant de raconter cette page sombre de ma vie, mais j'ai pensé que le seul fait d'en faire mention peut contribuer à mieux évaluer le mal que j'ai causé à ces enfants. Cette histoire que j'ai gardée en mémoire est le pire geste d'agression sexuelle et de grossière indécence que j'ai commis.

Tous les chefs d'accusation rapportés sont qualifiés de la même manière, soit des gestes d'agression sexuelle et de grossière indécence, sans aucune nuance. Admettez que donner à la dérobée un petit bec sur le front ou sur la joue à un enfant a sûrement moins de conséquences néfastes que la triste histoire que je viens de raconter. J'ai une bonne mémoire malgré les années qui s'accumulent. Je vous assure qu'une bonne proportion des crimes rapportés aujourd'hui et dont je suis accusé n'auraient pas été reconnus comme des crimes sexuels dans la période où ils ont été commis. La justice d'il y a cinquante ans se montrait permissive et moins coercitive qu'elle l'est de nos jours.

Le comportement à mon égard des quatre policiers qui m'ont interpellé après des plaintes reçues en dit long sur la justice du temps. Les gestes déviants posés ont été perçus dans la plupart des cas comme des attouchements déplacés mais sans grave conséquence. On n'a donné aucun suivi aux accusations portées. C'est ce qui peut expliquer en bonne partie la multiplicité des gestes déviants qui ont suivis. Je pense que des réprimandes judiciaires auraient pu mettre un frein à mes abus sexuels. Ce n'est que depuis mon incarcération que j'ai ouvert les yeux et que j'ai constaté la gravité de mes gestes et tout le mal que j'ai causé à des enfants. Ce n'est plus la justice permissive d'autrefois qui m'a jugé dernièrement mais bien celle d'aujourd'hui qui ne laisse plus rien passer et qui se montre de plus en plus coercitive. C'est la loi du pendule qui semble s'appliquer.

La période des accusations a duré près de trois ans. La liste des accusations portées était devenue suffisamment longue et accablante pour que je reconnaisse ma culpabilité au moment du procès. J'avais pratiquement épuisé toutes mes ressources financières et je ne pouvais me permettre de retourner en cour inutilement pour contester certaines accusations que je jugeais exagérées. La cause me semblait d'avance perdue.

Quatre fois j'ai dû paraître en justice.

Ce que j'ajoute maintenant, ce n'est pas pour modifier mes responsabilités face aux erreurs passées, ce temps de détention m'a fait reconnaître que je suis l'unique responsable des gestes déviants que je regrette et surtout du mal qu'ils ont causé.

Je veux simplement rappeler que, durant mes vingt années de difficulté, j'ai été convoqué à quatre reprises par quatre policiers différents suite à des plaintes rapportées.

La première fois, ce fut l'agent Hovington de l'ancienne municipalité de Kénogami en fin de l'année mille neuf cent soixante-cinq ou soixante-six.

La seconde fois, ce fut un policier de l'ancienne municipalité de Jonquière, l'agent Léo Lessard.

La troisième reprise, ce fut un policier de la municipalité d'Alma de me convoquer à son bureau pour une plainte concernant mon comportement concernant deux petites jumelles de la famille de Gabriel Rioux.

Une autre fois, soit au début des années quatre-vingts, j'ai été convoqué au bureau de la Sûreté du Québec par un agent suite à une autre plainte reçue.

De chacune de ces rencontres, ~~j'en suis sorti indemne, sans aucune pénalité.~~ ^{aucune accusation ne fut déposée} Il y a eu bien sûr des reproches et des avertissements à plus de prudence dans mon approche avec les enfants, mais sans rien de plus. Après une période de répit, la vie reprenait son cours. La justice, beaucoup plus clémente alors, loin de me venir en aide et de freiner mes élans ~~pervers, ça favorisé~~ ^{perverse} chez moi la répétition des mêmes ~~abus sexuels.~~ ^{abus sexuels} Dans le procès que j'ai vécu, est-ce normal qu'on n'ait pas tenu compte du verdict des quatre policiers du temps, qui représentaient pourtant alors la justice, et qu'on m'ait jugé selon la justice d'aujourd'hui?... J'aurais aimé prendre connaissance des rapports des policiers.

Des impairs de mon évêque

Mes relations avec les autorités ecclésiastiques n'ont pas toujours été faciles, dès les débuts de mon ministère et jusqu'à maintenant. D'un évêque à l'autre, j'imaginais qu'on se transmettait les renseignements concernant mon passé déviant et qu'on en tenait compte dans les nominations qui ont suivi.

Je veux ici vous faire part des difficultés que j'ai vécues face à mon évêque actuel, des impairs qu'il a commis à mon égard et qui m'ont blessé au point de couper la communication avec lui.

Le quatre janvier deux mille douze éclatait au grand jour les accusations concernant les premières agressions avec toute la publicité qui accompagnait. Ce fut un véritable tsunami, tout le milieu était bouleversé. Heureusement, j'ai eu le support et la sympathie des résidents où je demeurais. Le lendemain, mon évêque me rejoint pour annoncer sa venue. On échange pendant près d'une heure sur l'avenir difficile qui m'attend. Il m'annonce que le diocèse a toutefois prévu des fonds qui pourraient m'aider à payer partiellement les frais d'avocat. Le soir même, j'étais tout heureux de faire part de la nouvelle à ma sœur et à mes frères, car j'avais déjà dépensé la presque totalité de mon fonds de pension.

Quelques semaines plus tard, je rencontre à nouveau mon évêque. Voilà qu'à mon étonnement il se contredit et m'affirme qu'il ne m'a jamais avoué une telle chose et que le diocèse n'a rien de prévu pour payer mes frais d'avocat. Je devrai donc me débrouiller tout seul. Je n'en suis pas revenu de ce retour d'ascenseur.

Avant de se quitter, je lui montre une copie d'une lettre que m'a remise mon avocat, une lettre expédiée il y a quatre ou cinq ans à mon évêque. C'est une employée de l'hôpital où j'ai travaillé près de vingt ans qui l'a rédigée où elle rapporte des faussetés graves inventées de toute pièce concernant ma conduite. C'est lors de ma présence inappropriée à un salon funéraire que le placotage à mon sujet a commencé. J'en ai le pressentiment. Entre autres, elle m'accuse d'avoir violé à tour de rôle une femme d'une trentaine d'années, qui avait le béguin pour moi, ainsi qu'une de ses amies. L'auteure de la lettre reproche à l'évêque d'avoir envoyé comme aumônier à cet hôpital un prêtre comme moi avec un lourd passé.

Au moment de recevoir cette lettre de dénonciation, mon évêque aurait pu m'appeler pour vérifier ce que la lettre rapportait. Il n'en a rien fait, approuvant d'une certaine manière le contenu de la lettre. Il a eu beau s'excuser de son oubli, qu'il avait confié cette lettre à son adjoint, mais le mal était fait. Même si la communication avec mon évêque est de plus en plus difficile, j'ai appris à lui pardonner.

Vers un nouvel avenir

J'ignore ce que me réserve l'avenir, mais j'ai l'impression que l'avenir s'annonce prometteur et que le soleil brillera à nouveau. Il n'y a pas d'âge pour continuer de rêver. Les derniers mois vécus en détention m'ont donné tout le temps pour faire un retour sur ma vie. Le travail n'est pas terminé, mais j'ai un long chemin de fait vers la guérison. Malgré certains soubresauts (sic!), je reconnais qu'on m'a confié ici à des personnes dignes de confiance et compétentes qui sauront m'accompagner et me conseiller vers une libération prochaine.

D'avance, je tiens à remercier toutes les personnes qui auront à m'accompagner dans ce processus de libération, tout spécialement mon agente de libération conditionnelle ainsi que l'avocate que j'ai choisie pour la seconder.

Comme la petite chenille qui prend le temps pour se métamorphoser avant de prendre son envol, moi aussi je profite de tout le temps qui m'est offert pour me transformer de l'intérieur avant de retrouver ma liberté. Déjà, je ne suis plus tout à fait le même homme, j'ai pris une maturité que je n'avais jamais connue auparavant. Cette maturité et ce nouveau regard sur la vie me permettront de mieux apprécier la vie et de goûter le bonheur au quotidien.

Malgré l'épreuve que j'ai à traverser, je n'ai jamais perdu l'espoir. Je me sens supporté de ma famille et de bien des amis(es) qui ont gardé contact. J'ai une foi profonde que je nourris depuis mon enfance. Si le Seigneur prend soin des petits oiseaux, il saura sûrement s'occuper de l'exilé que je suis. Je sais que j'ai toujours de l'importance à ses yeux.

Au moment de ma libération conditionnelle, je projette faire un don substantiel à un hôpital pour enfants ou encore à un organisme dans le besoin pour compenser au montant qu'on me réclame comme compensation pour les multiples agressions passées. Je continue également à porter dans mes prières toutes les victimes ainsi que leurs proches afin que la vie puisse leur sourire à nouveau.

Document complété le six mars deux mille dix-sept à la Montée St-François pour être remis à mon agente de libération ainsi qu'à mon avocate.

Paul-André Harvey

6/3 /2017

ANNEXE 3

Une justice permissive

La justice des années soixante et quatre-vingt était bien différente de celle que nous connaissons de nos jours. On tolérait plus facilement les erreurs, y compris celles concernant les abus sexuels. Ce qu'on appelait dans le temps des attouchements sexuels sont étiquetés de nos jours d'agressions sexuelles et de grossières indécentes. **Ils sont devenus des actes criminels.** Aujourd'hui, dans ce domaine, c'est devenu tolérance zéro, alors que dans le temps, on se contentait d'inviter à plus de prudence. C'est ce qui s'est produit dans mon cas. Je suis persuadé qu'il y aurait eu de ma part moins de récidive si la justice s'était montrée plus sévère et plus répressive.

Je me souviens des remarques de mon évêque qui me demandait d'être à l'avenir plus prudent et de prier davantage, comme si cela pouvait régler mon problème. Et que dire des avertissements à tour de rôle de quatre agents policiers qui me prévenaient de changer mon comportement abusif sans pour autant donner suite aux plaintes reçues de la part de parents. On me changeait de milieu pour éteindre les feux! Après quelques mois dans la nouvelle paroisse, je retombais occasionnellement dans les mêmes difficultés.

ANNEXE 4

Madame La Procureure

Je voudrais vous faire part de ma situation concernant les multiples accusations d'abus sexuels qui se sont produits sur une période de vingt ans, soit entre les années mille neuf cent soixante-cinq et mille neuf cent quatre-vingt-cinq. Je pratiquais la prêtrise dans diverses paroisses du diocèse de Chicoutimi. La clientèle dont j'ai abusé était seulement féminine et d'âge mineur.

Dès les premières infractions, mon évêque d'alors m'a convoqué à son bureau à la suite d'une plainte reçue. Je lui ai fait part de mes difficultés et lui ai avoué mon besoin d'aide. Il m'a uniquement conseillé de me comporter avec plus de prudence avec les enfants et à mettre plus de prière dans ma vie. Je suis retourné avec mon problème. Lorsqu'une autre plainte lui parvenait, il me changeait de paroisse, pensant ainsi résoudre ainsi mon problème affectif. Il n'en était rien. Après quelques jours sans difficulté, je récidivais.

Une fillette, victime de mon comportement déviant, s'est présentée à l'évêché un bon jour accompagnée de ses parents pour raconter ce qui s'était passé et porter plainte. Elle a été reçue cavalièrement et mon évêque d'alors n'a rien cru de ce qu'elle racontait et il l'accusait de mentir. Pourtant, elle avait dit la vérité.

Durant cette longue période de vingt-ans où se sont répétés les abus sexuels dans divers milieux, d'autres personnes en autorité, soit quatre policiers, m'ont interpellé à la suite de plaintes reçues.

La première fois, soit à la fin de l'année mille neuf cent soixante-cinq ou début de l'année mille neuf cent soixante-six, l'agent Hovington, de l'ancienne municipalité de Kénogami, m'a rencontré et m'a fait des remontrances à la suite d'une plainte. Encore là, je m'en suis tiré avec de simples invitations à plus de prudence sans aucune peine.

Une seconde fois, c'est l'agent Léo Lessard, de la municipalité de Jonquière qui à son tour intervient pour me réprimander concernant une plainte reçue à mon sujet. Lui aussi se contente de me rappeler à l'ordre dans mon comportement avec les enfants.

À l'automne de l'année mille neuf cent soixante-dix-huit, je suis convoqué par un policier de la municipalité d'Alma au Lac-St-Jean pour une plainte d'abus sexuel. Encore une fois, je m'en sors avec une monition et des avertissements à plus de prudence.

Une dernière fois, au début des années quatre-vingts, c'est un agent de la Sûreté du Québec à Chicoutimi qui me convoque à son bureau. Il a reçu des plaintes concernant mon comportement déviant avec des fillettes. Tout comme les autres policiers, à part des avertissements, je retourne simplement chez moi avec mes difficultés et la peur de recommencer.

On m'a laissé me débattre sans aucune pénalité, alors qu'on aurait pu m'aider à freiner la répétition des abus sexuels. Je n'ai de reproche à faire à personne, la justice de cette période avait sur ces gestes un regard différent de la justice d'aujourd'hui. On laissait

N° C.S. : 150-06-000008-151

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

DISTRICT DE SAGUENAY

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY

-et-

**LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE
DE CHICOUTIMI**

Défendeurs

-et-

**L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE CHICOUTIMI
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE
LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE JONQUIÈRE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-
PAIX
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAVID
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-GABRIEL-
LALEMANT, DE FERLAND-ET-BOILEAU
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE
L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC**

Intimées

Notre dossier: 1350-1

BT 1415

**PIÈCE D-1 : DÉCLARATION SOUS SERMENT DE
PAUL-ANDRÉ HARVEY DATÉE DU 23 AVRIL 2018 ET
ANNEXES**

ORIGINAL

Avocats: M^e Philippe H. Trudel
M^e Bruce W. Johnston
M^e Gabrielle Gagné

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE, S.E.N.C.

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90,

Montréal (Québec) H2Y 2S8

Tél. : 514 871-8385

Fax : 514 871-8800